

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 21h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le vingt-quatre juin s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOHSEN Raymond, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, MIRANDE Martine, PELLETIER Céline, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe, BODY Philippe, MOHSEN Raymond, NEGRIER Régis.

Secrétaire de Séance : Monsieur AUBRY Yves-Marie

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

AFFAIRES COMMUNALES

CCID – Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer et proposer une liste de 24 noms d'administrés et de propriétaires fonciers, au service des finances publiques, afin que soient retenus 12 membres (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants) qui constitueront la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), le temps du mandat électoral.

Il ajoute qu'une liste a été constituée et les personnes concernées ont reçu un avis pour les informer et leur demander leur implication.

Messieurs Aubry Yves-Marie, Négrier Régis et Body Philippe se portent également volontaires.

Le Maire précise que la liste doit être transmise au service des finances publiques avant le 26 juillet prochain.

EETAA (Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722)

Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention pour remise de prix aux élèves de l'EETAA.

Il s'agit de dons financiers pour adapter les récompenses aux souhaits des lauréats.

Le Maire précise qu'aucun élève n'est domicilié sur la commune de Préguiillac.

Après délibération et malgré aucun doute sur la réussite de ces jeunes élèves, les Conseillers Municipaux ne donnent pas une suite favorable à cette demande.

11 Contre

LOGEMENTS LOCATIFS –REMANIEMENT TOITURES

Le Maire présente un devis de remaniement de toitures de l'entreprise PREGUIBAT concernant les logements locatifs et le local associatif situés :

- 8 rue du Vigneau,
- 10 rue du Vigneau,
- 2 rue des Passeroses.

Monsieur Body précise que la proposition porte sur l'ensemble des toitures des 3 locations, les bâtiments concernés étant d'un seul tenant. Des fuites sont visibles dans les combles et les greniers. Elles sont récurrentes malgré l'intervention des agents communaux.

L'étanchéité complète est à revoir. Les travaux consistent à :

- la démolition du faitage et des rivets,
- la fourniture de faitières,
- le re-façonnage du faitage,
- la fourniture de tuiles,
- la façonnage d'émouchettes
- la pose de rives.

Le devis s'élève à 13 330.47 € HT – 15 996.56 € TTC.

Après délibération, les Conseillers donnent leur accord pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au BP 2020, aux article et chapitre prévus à cet effet.

11 Pour

LOGEMENT LOCATIF 8 rue des Passeroses –REMANIEMENT TOITURES

Monsieur Body ajoute que 2 devis supplémentaires sont établis pour le remaniement des toitures du logement situé 8 rue des Passeroses.

- 4 930.90 € TTC pour la toiture côté rue des Passeroses,
- 2 636.81 € TTC pour la toiture côté rue de Perjus.

Il précise que ces travaux n'ont pas été budgétisés sur le BP 2020. Il serait toutefois préférable de les faire avant les travaux de l'isolation du chai prévus pour cette année (façades, fenêtre, porte et plafond).

Il peut-être également présumé que certains travaux de préparation de chantiers seraient moindres si tous les travaux sont cumulés et réalisés à la suite les uns des autres.

Après avoir entendu l'exposé et débattu sur le sujet, compte-tenu qu'il n'a pas été constaté de fuites, la toiture étant seulement très vieille, il n'y a pas d'urgence avérée. Aussi, ces travaux n'ayant pas été prévus en 2020, les Conseillers Municipaux décident de prévoir ce remaniement de toiture en 2021.

Dans ces conditions, les travaux d'isolation sont également reportés en 2021. Toutefois, les convecteurs électriques seront remplacés par des neufs avant l'hiver étant donné qu'ils sont en stock.

FAITAGE MEDIATHEQUE

Monsieur Body présente un devis de réparation du faitage sur 3 mètres linéaires de la toiture de la Médiathèque où il est constaté une fuite récurrente.

La tuile en plomb protégeant l'aération est fissurée et doit être remplacée.

L'entreprise PREGUIBAT a établi un devis en conséquence d'un montant de 296 € TTC pour effectuer ces travaux en hauteur. La tuile en plomb étant fournie par la Mairie.

11 Pour

TRAVAUX COMMUNAUX – SUIVI DES TRAVAUX

Monsieur Aubry présente un tableau Excel de suivi des travaux a été créé. On y trouve :

- la programmation hebdomadaire des tâches à réaliser par les agents communaux,
- les tâches répertoriées mais non encore inscrites en programmation,
- une planification des actions à mener à moyen terme (3 à 6 mois) et à plus long terme (délai supérieur à 6 mois).

Certaines de ces actions font l'objet d'une étude sous l'autorité d'un chef de projet.

Il invite les Conseillers Municipaux à lui faire remonter toute demande de travaux d'équipement ou d'entretien qu'ils pourraient constater ou juger utiles.

PORTAIL ET GRILLE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le sujet et propose deux solutions :

- Enlever l'ensemble mais cela entraîne une perte de sécurité,
- Garder l'ensemble en définissant les améliorations qui pourraient être apportées : peinture neutre, jardinières, agencement...

Madame Mirande rappelle que ce portail et cette grille avait été installés à l'origine car les locaux de la Mairie étaient une école. Cet équipement était donc justifié pour la sécurité des enfants.

Enlever le portail et la grille serait une manière de donner une image véritable de la mairie, accueillante et ouverte aux administrés. Elle présente quelques exemples d'entrées de Mairies sans grille ni portail et propose aux Conseillers Municipaux de s'en inspirer pour prendre leur décision.

Elle ajoute que le manque de sécurité peut être pallié par la pose de plots ou de jardinières.

Après débat et réflexion, les Conseillers Municipaux conviennent que l'accès actuel de la Mairie n'est pas compatible avec le bâtiment administratif. En conséquence ils décident de retirer les grilles et le portail :

9 Pour – 2 Contre

Avant la dépose définitive du matériel, Monsieur le Maire demande à Philippe Body, responsable des bâtiments de faire le point sur le système de surveillance afin de rajouter éventuellement des éléments complémentaires de sécurité. Il propose que soit établi un devis par Nexécur et ajoute que le conseil municipal pourrait en discuter à la prochaine réunion. Les Conseillers Municipaux approuvent.

VOIRIE – CHEMIN DE LA CROISSETTE

Monsieur Négrier informe qu'à la demande des riverains domiciliés au 1 Chemin du Moulin, une réunion a eu lieu sur place pour définir les limites du domaine public, afin de permettre des travaux d'aménagement pour les entrées des 2 habitations.

Une fois que les travaux de trottoirs seront réalisés par les particuliers, le Syndicat de la Voirie pourra reprendre, à fleur, le revêtement déjà effectué afin de faire un ensemble harmonieux et aplani.

Monsieur Luqué du Syndicat de la Voirie participait à la réunion, il a pu ainsi définir grossièrement les travaux d'aménagement du croisement du Chemin de la Croisette.

Un schéma et un devis vont être établis et proposés à la Commune. Ce descriptif précis découlera de la convention acceptée par la Municipalité.

Monsieur Négrier ajoute que des subventions seront possibles dans le cadre de la répartition des amendes de police 2019.

LABELLISATION DU CLONE FLANQUET

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré, avec les Adjointes, le représentant de la Fédération Départementale de Pêche, Monsieur CHAUVEAU et celui de l'association des Pêcheurs Saintongeais, Monsieur RUGGIERI. La réunion portait sur les travaux de labellisation réalisés au Clône ainsi que les subventions qui auraient dû être perçues par la Commune.

Le Maire rappelle que la Fédération de Pêche ne donne pas de subventions mais participe à la constitution des dossiers et se charge de demander les aides.

Il ajoute que la Fédération de Pêche a pris en charge :

- le ponton,
- les panneaux d'affichage,
- les affichages.

Les devis et les dépenses devaient être différenciées pour obtenir les subventions.

La Commune a financé :

- le bâtiment de 60 m² réalisé en travaux régie, avec les toilettes réalisées par Monsieur JM Vallée, Seulement 20 m² avec toilettes étaient nécessaires pour la labellisation.
- le parking PMR réalisé en travaux régie,
- la consolidation des berges de chaque côté,
- un point d'eau pour l'ACCA,
- le nivellement et l'apport de calcaire sur le parking existant.

Les travaux ont été faits au fur et à mesure et sur décision du Conseil Municipal qui a considéré qu'il serait intéressant d'améliorer le projet en agrandissant le bâtiment et en aménageant les abords de l'étang qui s'écroulaient par endroit. Cela s'est fait sans concertation ni coordination avec la Fédération de Pêche et l'association des Pêcheurs Saintongeais.

Les démarches pour obtenir les subventions n'ont donc pas pu être faites dans les temps et réglementairement.

Après débat, Monsieur CHAUVEAU, responsable de la Fédération de Pêche a laissé entendre que les élus pourraient formuler un courrier à la Fédération de Pêche Départementale avec un état des dépenses détaillées pour chaque point :

- bâtiment,
- toilettes,
- parking PMR.

Il pense que le Président pourrait être sensible à la demande et octroyer une subvention exceptionnelle à la Commune.

Madame Lanternat et Monsieur Négrier ajoutent que les Pêcheurs Saintongeais et la fédération de Pêche n'ont pas été assez explicites dans les démarches à suivre cela a entraîné une perte de temps et d'argent.

Madame Mirande rappelle que la première réunion à laquelle elle a assisté portait essentiellement sur la labellisation du Clône et l'aménagement du parcours découverte.

Monsieur Ruggieri a insisté surtout sur ces points.

Elle propose d'ailleurs que ces informations soient notées sur le site internet de Préguiillac.

Elle informe également que le gîte de Touvent à Pons accueille les pêcheurs. Elle ajoute que le magasin Vival à Bussac, où est également implanté un parcours découverte, vend les cartes de pêche. Elle pense que ce service pourrait être suggéré au Multiservice de Préguiillac. Ce pourrait être une valorisation pour la Commune. Pour information les lâchers de poissons dans le Clône sont essentiellement des carpes, black-bass, gardons et tanches.

Le Maire et Madame Mirande se chargeront de rédiger le courrier et de constituer les pièces annexes.

REUNION D'INFORMATION SUR LA PREVENTION ROUTIERE

Madame Mirande rappelle qu'il a été décidé d'organiser des réunions d'information auprès de la population.

Lors de la dernière réunion, les Conseillers Municipaux ont retenu le thème de la prévention et la sécurité routière avec l'aide de Monsieur Bernard Christophe.

Ce dernier propose quelques rencontres pour réfléchir au sujet et préparer cette réunion.

Elle demande parmi les Conseillers lesquels seraient intéressés pour constituer ce groupe de réflexion :

- Madame Florance Raynal,
- Madame Céline Pelletier,
- Monsieur Régis Négrier.

Se portent volontaires.

Madame Mirande les contactera pour planifier les réunions de travail et organiser la rencontre publique pour fin septembre.

CDA – Communauté d'Agglomération de Saintes

Monsieur Mohsen informe que le dernier conseil communautaire présidé par Monsieur Classique a eu lieu le 25 juin.

31 points sur l'ordre du jour portaient sur des ajustements budgétaires dont un qui traitait d'un montant de 500 000 €. Il s'agit d'un don réparti entre les petites et moyennes entreprises pour les aider à faire face à la conjoncture actuelle liée à la COVID-19.

Les loyers de certaines installées dans l'hôtel des entreprises ont été annulés pendant 2 mois. La redevance des ordures ménagères pour la même période, également. Cela représente environ 70 000 €.

123 000 € ont été répartis entre une centaine d'entreprises qui ne rentrait pas dans les critères de l'Etat pour être subventionnée.

Une partie d'un montant de 200 000 € a également été donnée à la Région pour que cette somme soit répartie entre des entreprises plus grosses et dans le cadre du fond de prêt pour leurs initiatives.

100 000 € octroyés à l'office du tourisme pour relancer le tourisme et faire des actions en particulier jusqu'à Bordeaux pour compenser le manque à gagner.

Monsieur Mohsen explique qu'il s'agissait de circonstances extraordinaires. Les votes concernant ces subventions ont eu lieu le 25 juin dernier alors que les décisions et la répartition des sommes ont été faites pendant le confinement. Il ajoute que les règles élémentaires de convocation du Conseil Communautaire ne pouvaient pas s'appliquer durant cette période, ce sont donc les élus du bureau communautaire qui ont délibéré officieusement dans l'intérêt économique du Territoire et de la Région.

Les Maires présents n'ont soulevé aucune remarque et ont compris cette démarche exceptionnelle.

Monsieur Mohsen explique aux nouveaux élus ce qu'est l'hôtel des entreprises. Il s'agit d'un bâtiment situé dans les anciens locaux du Crédit Agricole de Saintes. Il est constitué de 6 box de 100 m² environ chacun. Ils hébergent des entreprises naissantes, généralement entre 0 et 4 ans. Un loyer modéré et progressif est pratiqué afin de permettre leur développement d'activité.

Monsieur Mohsen ajoute que compte-tenu des résultats des élections municipales de Saintes, Monsieur DRAPRON, élu Maire de Saintes, devrait être le prochain président de la CDA.

Il précise que pour une meilleure organisation et gestion de la CDA, il faut que le Maire de Saintes soit également le Président de la CDA.

Ce dernier envisagerait 2 directeurs de cabinet, 1 pour Saintes, 1 pour la CDA.

Monsieur Mohsen informe que l'élection du Président et des Vice-présidents aura lieu le 16 juillet prochain. Il précise qu'il n'a aucune intention de Vice-Présidence.

SITE INTERNET DE PREGUILLAC

Monsieur Mohsen informe que Préguiillac s'est portée volontaire pour être commune pilote pour tester un nouveau logiciel.

Des réunions de formation et de travail, avec Soluris, ont lieu pour finaliser la maquette du site de Préguiillac. L'arborescence de l'ancien site a été repris partiellement et sous une nouvelle forme.

Le journal de Préguiillac est consultable en le feuilletant. Les Notes d'Information seront également déposées en newsletter.

Il est en ligne depuis aujourd'hui, 29 juin.

Madame Mirande ajoute que ce site est beaucoup plus aéré que le précédent, son arborescence est également beaucoup plus moderne.

L'accès est plus fluide et les actualités seront publiées régulièrement

Il y a possibilité également de faire des sondages.

Elle invite les Conseillers Municipaux à aller le consulter.

Madame Pelletier rappelle qu'il avait été décidé une rencontre avec les agents et une visite de l'ensemble des bâtiments communaux pour les nouveaux Conseillers.

Le déconfinement étant en cours, le Maire précise que cette visite va être possible.

Les Conseillers Municipaux notent d'en reparler en septembre, ils proposent d'inviter également les institutrices et le personnel de la CDA détaché sur la Commune (Cantine et CLSH).

DELEGATION SOLURIS

Monsieur Mohsen informe qu'il convient de désigner un membre suppléant supplémentaire.

Madame Lanternat Bernadette se porte volontaire.

Monsieur Mohsen récapitule donc les délégués Soluris :

- Monsieur Mohsen Raymond, titulaire
- Madame Filliatreau Céline, suppléante,
- Madame Lanternat Bernadette, suppléante.
-

DELEGATION EN VUE DU RENOUELEMENT DES SENATEURS

Monsieur Mohsen informe qu'il convient de désigner les délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

La désignation doit être délibérée par le Conseil Municipal au plus tard le 10 juillet 2020.

Les élections des Sénateurs auront lieu le 27 septembre 2020 à La Rochelle.

Il ajoute qu'en vue de ces élections, il rencontrera, à la mairie de Colombiers, les futurs candidats Madame Imbert et Monsieur Laurent, avec les Maires des Communes de La Jard et Colombiers.

Après débat, se portent volontaires :

- Monsieur Mohsen Raymond, délégué titulaire,
- Madame Raynal Florence, déléguée suppléante.

EQUIPE MUNICIPALE

Madame Mirande rappelle que la photo du groupe de l'équipe municipale ainsi que les photos individuelles sont prévues pour le mercredi 1^{er} juillet à 17h00, horaire idéal pour capter la lumière du jour. Elles seront déposées sur le nouveau site.

Monsieur Christophe Bernard se charge des clichés.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur Mohsen Raymond assistera au Conseil d'Ecole du mardi 30 juin.

Il aura lieu à la salle polyvalente de Préguiillac afin de respecter les gestes barrière et la distanciation sociale.

Il compte discuter de l'organisation du sens unique de la circulation des véhicules des parents qui viennent déposer et reprendre leurs enfants à l'entrée et à la sortie des classes.

Il souhaite que soit trouvée une solution pérenne. Il semblerait que la formule actuelle convient à tout le monde et notamment aux institutrices qui n'ont qu'une sortie à surveiller, côté rue de Perjus.

Monsieur Body s'interroge sur l'organisation à la descente et à la montée du bus scolaire côté rue du Calvaire.

Monsieur Baranger Philippe, rappelle qu'avant le confinement, il avait pris contact avec les établissements Durand et Vivanbois pour l'étude d'une protection des surfaces vitrées qui apportent beaucoup de chaleur dans les classes en période de forte chaleur.

Il a relancé les entreprises et attend leur offre. L'une ayant proposé des stores, l'autre le remplacement des vitrages.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Mercredi 22 juillet 2020 à 20h30.